



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Arrêté le 28 juillet 2021

Règlement graphique
1/19000e
Atlas communal des risques et nuisances



RISQUES D'INONDATION

-  Secteurs couverts par le PPRI de la Valmont et de la Ganzeville
-  Zones d'érosion du PPRI de la Lézarde
-  Secteurs couverts par le PPRI de la Lézarde
-  Zones d'expansion depuis les axes de ruissellement
-  * Indice d'origine karstique (bêtoire, zone d'infiltration)

RISQUE CAVITES

-  Indice de cavité
-  Périmètre de sécurité de risque d'effondrement de cavité souterraine

NUISANCES SONORES

-  Périmètres soumis au classement sonore des infrastructures de transport terrestre*

FOND DE PLAN

-  Limites communales
-  Parcellaire
-  Bâti

* Dans les périmètres identifiés, les constructions sont soumises au respect de certaines prescriptions d'isolation acoustique prévues par l'arrêté du 30 mai 1996 joint au plan. Ces périmètres sont définis conformément à la révision du classement sonore des infrastructures de transports en Seine-Maritime approuvé par la Préfète de Seine-Maritime le 27 mai 2016.